

Violence conjugale subie par les femmes en temps de pandémie : une enquête qui en dit long

INTRODUCTION

La violence conjugale est un phénomène dangereux et alarmant, particulièrement gravissime dans sa nature cachée, puisque perpétrée derrière des portes closes. Elle se manifeste par une série d'actes intentionnels, s'inscrivant souvent dans un cycle de violence qui peut prendre [plusieurs formes](#)⁽¹⁾. Bien que l'agression physique soit la forme la plus connue et médiatisée, la violence conjugale peut se présenter de manière plus insidieuse, soit via l'agression sexuelle, verbale, psychologique ou économique⁽²⁾.

Les femmes sont largement surreprésentées parmi les victimes de violence conjugale au Québec et au Canada. Selon les données issues des appels logés aux différents services de police au Québec en 2018, les femmes représenteraient 79 % des victimes d'infractions commises en contexte conjugal⁽³⁾. Quelle qu'en soit la forme, les effets néfastes et prolongés de la violence conjugale sur la santé physique et mentale des femmes sont largement documentés et sans équivoque. Entre autres, on note chez les femmes ayant vécu une expérience de violence conjugale un taux considérablement plus élevé de dépression, de symptômes associés au stress post-traumatique, de tentatives de suicide, de douleurs chroniques ainsi que d'enjeux de santé reproductive^{(4) (5) (6) (7) (8) (9)}.

La violence conjugale est un sujet d'actualité de tout temps, mais l'aura été d'autant plus en contexte pandémique alors que la multiplication de féminicides aura fait manchettes à maintes reprises. Seulement qu'entre 2019 et 2020, on note une augmentation de 76,9 % des féminicides, passant de 13 à 23, desquels au moins 9 seraient des meurtres conjugaux avérés^{(10) (11)}. En 2021, un triste sommet, jamais vu depuis 2008, a été atteint alors que 26 féminicides se sont succédé, desquels au moins 15 auraient été commis en contexte conjugal⁽¹¹⁾. Le féminicide étant souvent le point culminant d'un crescendo de violence conjugale⁽¹²⁾, il est à supposer que cette augmentation observée des féminicides ne soit que la pointe de l'iceberg, et que la situation dans les ménages québécois se soit détériorée pendant la pandémie.

Selon les estimations collectées avant la pandémie, pour une estimation de 432 000 femmes victimes de violence conjugale (soit physique ou sexuelle) à l'échelle du Canada entre 2014 et 2019, on comptait 398 féminicides aux mains de partenaires intimes sur la même période⁽¹³⁾. Derrière chaque féminicide au Canada se cacheraient donc un grand nombre de femmes victimes de violence conjugale. Ce constat amène à se poser la question suivante : en contexte de pandémie, avec des mesures sanitaires ayant favorisé l'isolement des victimes et l'accès aux ressources communautaires plus limités, combien de victimes se cachent derrière le triste sommet de féminicides enregistrés au Québec en 2021?

À travers le bulletin, on cherche dans un premier temps à faire un rapide survol de la littérature scientifique au sujet de la violence conjugale en temps de pandémie. Puis, un portrait de la violence conjugale subie par les femmes en 2020-2021 au Québec (incluant en Estrie) sera présenté. Enfin, les observations terrain issues de la consultation d'organismes communautaires de l'Estrie seront partagées, ce qui résultera sur des pistes de solutions.

Violence conjugale envers les femmes, un portrait pré-pandémique

Entre 1999 et 2019, la prévalence de violence conjugale autodéclarée chez les femmes canadiennes suivait une courbe descendante, passant de 8,3 % à 4,2 % de femmes déclarant avoir subi des violences physiques ou sexuelles dans les cinq années précédant le questionnaire. Au Québec plus spécifiquement, on constatait en 2019 que le pourcentage des femmes rapportant avoir subi de la violence physique ou sexuelle dans les cinq dernières années s'élevait à 4,4 % et 1,5 % rapportaient avoir subi de la violence dans l'année précédant le questionnaire (que ce soit dans le cadre de la relation conjugale actuelle ou d'une relation terminée)⁽¹³⁾.

Violence conjugale envers les femmes au Québec, à l'ère pandémique

Outre l'augmentation du taux de féminicides à l'échelle du Québec en temps de COVID-19, d'autres indices laissent présager que la situation se serait détériorée dans les ménages québécois en temps de pandémie. Dans son dernier rapport à ce sujet, le Conseil du statut de la femme faisait état d'une augmentation marquée des demandes d'aide logées à SOS violence conjugale, chiffrées à 7 000 appels de plus en 2020-2021 comparativement à 2019-2020⁽¹⁰⁾. De plus, dans de récents sondages de Statistique Canada, on rapporte qu'une femme canadienne sur dix craindrait de subir de la violence conjugale en raison du confinement lié à COVID-19⁽¹⁴⁾. Ces tendances peuvent s'expliquer par une multitude de facteurs, notamment par l'exacerbation de certains facteurs de risque de violence conjugale et l'effritement des mécanismes de protection en contexte de pandémie.

Isolement social accru

En temps de confinement, les femmes victimes de violence se sont retrouvées isolées avec leur partenaire, avec un accès limité aux ressources d'aide et aux différents facteurs de protection habituels liés à la routine quotidienne (travail, activités sociales, etc.). Le confinement aurait également permis aux agresseurs d'amplifier leurs mesures de contrôle alors qu'on rapporte que certains seraient allés jusqu'à séquestrer leur conjointe, prétendant assurer la sécurité de celle-ci⁽¹⁵⁾.

Hausse de la consommation d'alcool

La perturbation du quotidien et le stress entourant la pandémie semblent avoir favorisé une hausse de certaines stratégies d'adaptation. Entre autres, 16,2 % des Québécois avouent avoir augmenté leur consommation d'alcool de façon significative pendant la pandémie⁽¹⁵⁾. Un lien étroit existe entre la consommation d'alcool et l'éclosion de la violence à l'égard du partenaire intime⁽¹⁶⁾. Comme l'alcool affecte directement les fonctions cognitives et le contrôle de soi, la consommation régulière et abusive des agresseurs favoriserait des comportements plus impulsifs et des actes plus graves de violence conjugale⁽¹⁷⁾.

Perte d'emploi et précarité financière

La COVID-19 a entraîné des pertes d'emploi ponctuelles et permanentes dans certains cas, augmentant le stress financier des Québécois et la possibilité de dépendance financière au partenaire, permettant ainsi à l'agresseur d'augmenter son emprise sur la victime. La précarité financière pourrait être liée à une prévalence plus importante d'inquiétude de violence conjugale. Dans une étude sur les répercussions sociales et économiques de la COVID-19, Statistique Canada identifiait que parmi les personnes craignant que la pandémie ait des répercussions majeures sur leurs finances, 11 % d'entre elles mentionnaient vivre une grande crainte de subir de la violence conjugale, comparativement à 7 % chez les autres participants⁽¹⁵⁾.

Tensions familiales et défis de la parentalité

Une dynamique relationnelle familiale sous tension est propice à l'escalade de la violence conjugale, principalement chez les familles vulnérables⁽¹⁶⁾. La pandémie aura mis la capacité d'adaptation des parents à rude épreuve, avec une conciliation travail-famille souvent impraticable. D'ailleurs, on soulignait déjà au début de la pandémie que 32 % des Canadiennes et des Canadiens se disaient inquiets au sujet des tensions familiales qu'ils ou elles vivaient⁽¹⁵⁾.

Réduction de l'offre de service aux victimes

Au cours des trois premiers mois de confinement, 54 % des organismes canadiens de services aux victimes de violence conjugale avaient noté une hausse de la demande de services et du nombre de victimes de violence conjugale⁽¹⁸⁾. Paradoxalement, ces mêmes victimes ont connu une diminution des services offerts, voire une absence temporaire de ceux-ci en raison des mesures sanitaires, plus marquée dans les premières semaines de confinement⁽¹⁶⁾.

Violence conjugale, un enjeu de santé publique

En somme, le caractère dangereux inhérent à la violence conjugale, ses effets dévastateurs sur la santé physique et mentale des femmes qui en sont victimes, ainsi que les indices laissant présager une augmentation de la violence pendant la période pandémique en font un **enjeu de santé publique indéniable**. Bien qu'une augmentation de la prévalence de violence conjugale en temps de pandémie semble plutôt probable, aucune étude brossant le portrait global de cette réalité dans les ménages québécois en temps de pandémie ne semble avoir été réalisée jusqu'à présent. Devant ce constat, la présente collecte de données a été coordonnée dans le but de faire la lumière sur cette « pandémie de l'ombre », telle qu'identifiée par l'Organisation des Nations Unies (ONU)⁽¹⁹⁾, et ainsi de mesurer l'ampleur, la distribution et l'évolution du phénomène de violence conjugale sous-jacent à la multiplication de féminicides observées au Québec au cours des deux dernières années.

MÉTHODOLOGIE

C'est dans cet esprit qu'une large enquête populationnelle a été menée auprès d'échantillons représentatifs de femmes et d'hommes de toutes les régions du Québec, pour un échantillon global d'environ 10 000 répondants par questionnaire. Les répondants étaient recrutés aléatoirement à partir d'un large panel web d'adultes de 18 ans et plus, en collaboration avec la firme Léger. Ils devaient répondre à un questionnaire en ligne anonyme, disponible en français ou en anglais, d'une durée d'environ 20 minutes, récoltant tout d'abord une série d'indicateurs démographiques, puis abordant les différents impacts psychosociaux de la COVID-19, et ce, à quatre moments-clés de la pandémie entre novembre 2020 et octobre 2021 (échantillons différents à chaque moment). À même ce questionnaire se trouvaient sept questions abordant la violence conjugale, permettant de dresser une esquisse de la situation dans les ménages québécois.

L'outil questionnaire « HITS » (*Hurt, Insult, Threaten, Scream*), reconnu comme un outil de dépistage valide et fiable, a été choisi dans le but de dépister les signes précoces de violence conjugale chez les femmes⁽²⁰⁾ qui ont une relation conjugale (n= 4 148). Cet outil comprend quatre questions simples, gradées sur une échelle de 1 à 5 points*. Ainsi, les quatre questions suivantes ont été posées à toutes les répondantes et à tous les répondants ayant une relation conjugale, chacune gradée en termes de fréquence :

Actuellement, à quelle fréquence votre partenaire...

- *Vous agresse physiquement? (Hurt)*
- *Vous insulte ou vous parle avec mépris? (Insult)*
- *Vous menace de violence physique? (Threaten)*
- *Hurle ou vous lance des injures? (Scream)*

Le dépistage tel qu'il a été conçu, c'est-à-dire validé pour une population de femmes fréquentant des établissements de soins de première ligne, est habituellement considéré comme positif pour dépister la présence de violence conjugale chez les femmes à partir d'un score de 10 points et plus. Cependant, dans le contexte du présent bulletin s'adressant à la population générale, un seuil abaissé à 6 points a été utilisé dans le but d'optimiser la sensibilité du test, considérant une prévalence possiblement plus faible de femmes victimes à même cet échantillon plus large, et considérant qu'un seuil de 6 a été démontré comme étant optimal pour maximiser la sensibilité (78 %) et la spécificité (80 %) du test⁽²¹⁾.

* Chaque comportement violent du HITS compte pour 1 point s'il n'arrive jamais, 2 points s'il arrive rarement, 3 points s'il arrive parfois, 4 points s'il arrive assez souvent et 5 points s'il arrive souvent.

En plus de ces quatre items du score HITS, des questions supplémentaires ont été ajoutées afin de mieux caractériser les types de violences subies par les femmes, entre autres en questionnant la peur et le contrôle subi par le ou la partenaire, ainsi que la perception des femmes au sujet de l'évolution de leur relation amoureuse en contexte pandémique[†]. Par ailleurs, fait à noter, la violence sexuelle a été exclue de cette enquête, par crainte qu'un biais s'imisce dans la collecte de données autorapportées, vu le caractère très sensible du sujet. Il est à supposer qu'il pourrait y avoir une plus grande réticence des femmes à reconnaître leur propre victimisation dans le contexte d'intimité.

Dans le présent bulletin, un « *indice de violence conjugale* » a été développé, celui-ci se voulant un outil visant à repérer les femmes vivant une situation à haut potentiel de violence de la part de leur partenaire. En effet, cet indice repère les femmes ayant obtenu un score de HITS ≥ 6 au terme du questionnaire, ainsi que les femmes vivant actuellement de la violence physique, à quelque fréquence que ce soit, ou de la peur au sein de leur couple. Ainsi, toute femme déclarant vivre de la peur, de la violence physique, ou une présence soutenue d'insultes, de propos méprisants, d'injures, de hurlements ou de menaces d'agression physique au sein de son couple a été identifiée comme présentant un *indice de violence conjugale*.

Indice de violence conjugale

Outil de dépistage ayant pour but de repérer les femmes considérées à risque de subir de la violence conjugale de la part de leur partenaire en présence d'au minimum l'une des caractéristiques suivantes :

- ✧ Score HITS de 6 ou plus;
- ✧ Présence de violence physique;
- ✧ Peur du partenaire.

[†] Les questions adressant ces enjeux se déclinent ainsi dans le questionnaire :

- Avez-vous actuellement peur de votre partenaire?
- Votre partenaire a-t-il/elle essayé de limiter vos contacts avec les membres de votre famille ou vos amis au cours des 5 dernières années?
- Depuis la pandémie de coronavirus, la situation dans la relation conjugale est-elle (a) Beaucoup mieux (b) Un peu mieux (c) Est restée la même (d) Un peu pire (e) Bien pire.

RÉSULTATS

Portrait global de la situation au Québec

Il est d'abord important de noter que 8,2 % des répondantes se sont abstenues de répondre aux questions touchant les potentiels comportements violents vécus au sein de leur relation conjugale. Ces répondantes ont été exclues des proportions rapportées ci-dessous. Notons qu'il est possible que le refus de répondre aux questions soit associé pour plusieurs à de la violence conjugale. Ainsi, la réelle prévalence des différents indicateurs présentés dans cette section est potentiellement sous-estimée.

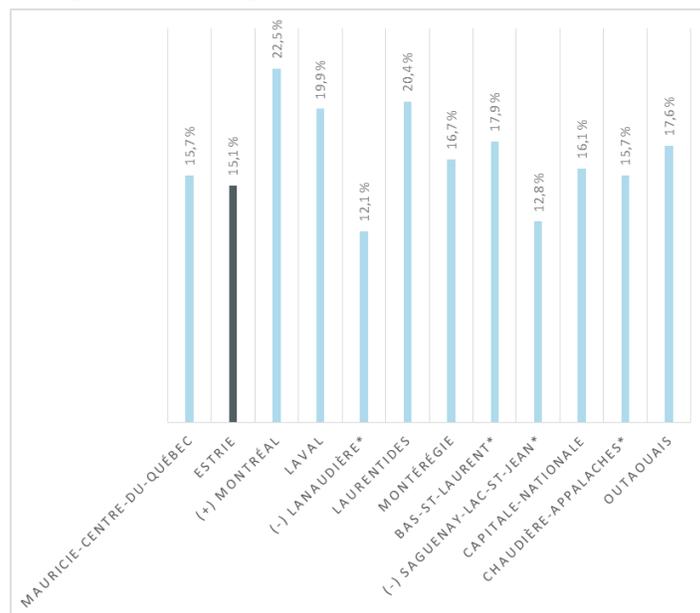
Au Québec, selon les estimations de la plus récente enquête (octobre 2021), un peu plus d'une femme québécoise sur six (17,6 %), parmi celles ayant une relation conjugale, présenterait un *indice de violence conjugale*. Cette proportion est sensiblement la même chez les femmes de l'Estrie. Le tableau ci-dessous présente un portrait de la prévalence de chacun des types de violence décrits précédemment[‡].

Tableau 1
Femmes rapportant vivre avec ce type de violence au Québec (n=3 806)

Type de violence	%
Violence physique (<i>HURT</i>)	3,1 %
Insultes ou paroles méprisantes (<i>INSULT</i>)	24,4 %
Menaces de violence physique (<i>THREATEN</i>)	2,7 %
Injures (<i>SCREAM</i>)	18,0 %
Peur du partenaire	2,0 %
Contrôle en limitant les contacts avec les proches	3,9 %
Indice de violence conjugale	17,6 %

Certaines régions du Québec présentent une proportion plus ou moins élevée de femmes vivant des comportements violents. La figure suivante présente la répartition de cette proportion selon les différentes régions sociosanitaires de la province en octobre 2021. On remarque que Montréal présente une proportion plus élevée de femmes ayant un *indice de violence conjugale* par rapport au reste du Québec (22,5 %), tandis que Lanaudière et Saguenay-Lac-Saint-Jean sont deux régions qui semblent moins affectées par cette problématique, avec des proportions respectives de 12,1 % et 12,8 %. Pour le reste des régions québécoises, il n'existe pas de différence statistiquement significative en ce qui concerne la prévalence de *l'indice de violence conjugale* subi par les femmes.

Figure 1
Proportion de femmes présentant un indice de violence conjugale selon les régions du Québec



* L'interprétation des estimations doit se faire avec prudence dans ces régions, car le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 % (en raison du faible nombre de répondantes).

(+) Proportion plus élevée que le reste du Québec, de manière statistiquement significative à un seuil $\alpha=0,05$.

(-) Proportion moins élevée que le reste du Québec, de manière statistiquement significative à un seuil $\alpha=0,05$.

Pour le reste de la section, les données présentées seront donc celles de l'ensemble du Québec par souci de rigueur statistique. En effet, le nombre de répondantes en Estrie étant relativement faible, il n'était pas possible de parvenir à des estimations fiables pour la population estrienne seulement. Il est néanmoins essentiel de garder en tête que l'Estrie présente des particularités propres à sa population, qui est différente de celle du reste de la province, et ces particularités seront présentées de façon descriptive dans la section subséquente.

[‡] Dans ce présent bulletin, toutes les données présentées sont issues de la collecte de données la plus récente, soit celle d'octobre 2021.

Facteurs de risque de violence conjugale à l'étude

Facteurs individuels

Plusieurs facteurs étudiés semblent être liés à une augmentation du risque de violence conjugale commise envers les femmes dans les ménages québécois. Ces facteurs sont résumés ci-dessous.

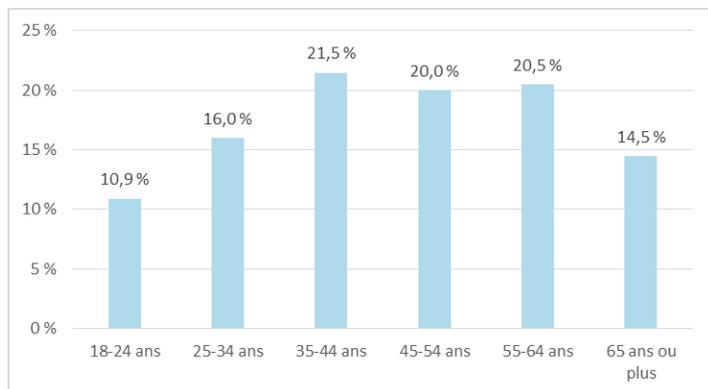
1. Composition du ménage

Un ménage comptant au moins un enfant de moins de 12 ans serait associé à une augmentation du risque de 40 % de déclarer un *indice de violence conjugale*, passant de 16,5 % à 23,3 %.

2. Âge

Les femmes de 35 à 44 ans seraient les plus à risque de présenter un *indice de violence conjugale*, atteignant un sommet de 21,5 %. On note également que les aînées de 65 ans ou plus ne semblent pas épargnées par la réalité de la violence conjugale, alors que 14,5 % d'entre elles présenteraient un *indice de violence conjugale*.

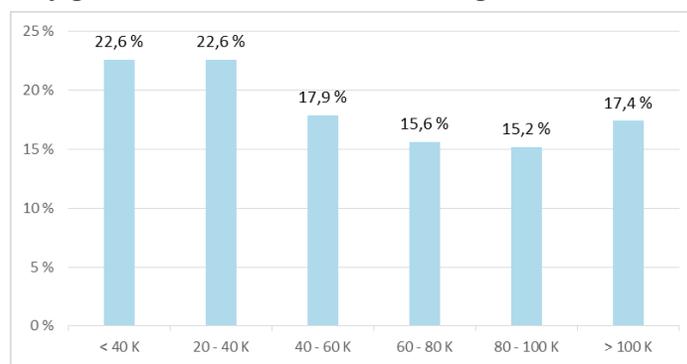
Figure 2
Proportion de femmes présentant un indice de violence conjugale selon le groupe d'âge



3. Statut socioéconomique

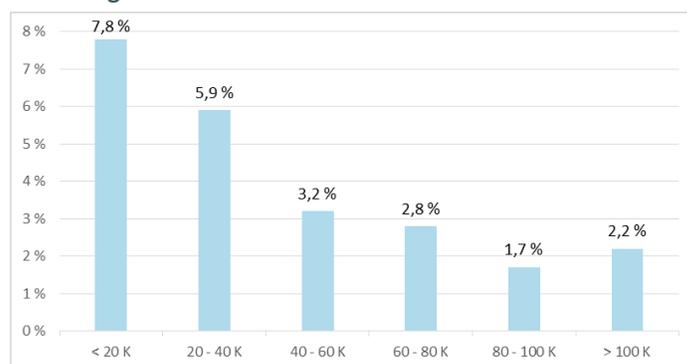
Les femmes issues de ménages ayant un faible revenu (inférieur à 40 000 \$) seraient plus à risque de présenter un *indice de violence conjugale*. On note en effet que plus d'une femme sur 5 se trouve dans cette situation parmi les ménages ayant un revenu annuel de moins de 20 000 \$ (22,3 %) ou de 20 000 \$ à 40 000 \$ (22,6 %).

Figure 3
Proportion de femmes déclarant un indice de violence conjugale selon le revenu annuel du ménage



Les femmes vivant dans des ménages à faible revenu semblent particulièrement plus à risque de vivre des violences de nature physique, alors que 7,8 % d'entre elles en déclaraient dans la classe de revenu la plus faible (moins de 20 000 \$ par an) et que ce taux diminuait de façon graduelle, atteignant son minimum à 1,7 % dans les ménages avec un revenu annuel de 80 000 \$ à 100 000 \$.

Figure 4
Proportion de femmes déclarant la présence de violence physique de la part de leur partenaire selon le revenu annuel du ménage



4. Emploi

Les femmes sans emploi auraient un risque accru de près de 20 % de déclarer un *indice de violence conjugale* par rapport aux femmes qui occupent un emploi (21,9 % c. 18,5 %).

5. Soutien social

Près de trois femmes sur cinq (57,5 %) ayant un faible niveau de soutien social présentent un *indice de violence conjugale*. Cela se compare à une proportion cinq fois plus faible chez les femmes bénéficiant d'un soutien social élevé (12,4 %).

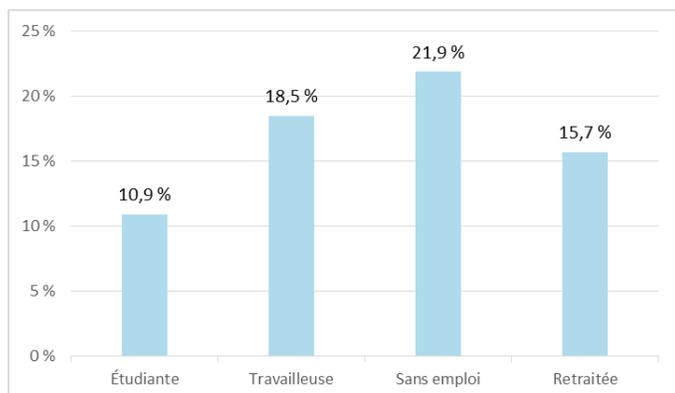
6. Pays de naissance

Les données récoltées indiquent que les femmes nées à l'extérieur du Canada seraient 1,5 fois plus à risque de présenter un *indice de violence conjugale* (25,9 % chez ces femmes c. 16,8 % chez les femmes nées au Canada).

7. Langue parlée à la maison

La communauté anglophone (soit les personnes déclarant l'anglais comme langue parlée à la maison) semble être plus affectée par la réalité de la violence conjugale, les femmes issues de cette communauté présentant un risque 60 % plus élevé de présenter un *indice de violence conjugale* (25,6 % pour les femmes anglophones c. 16,1 % pour les femmes non-anglophones).

Figure 5
Proportion de femmes déclarant un indice de violence conjugale selon le type d'occupation

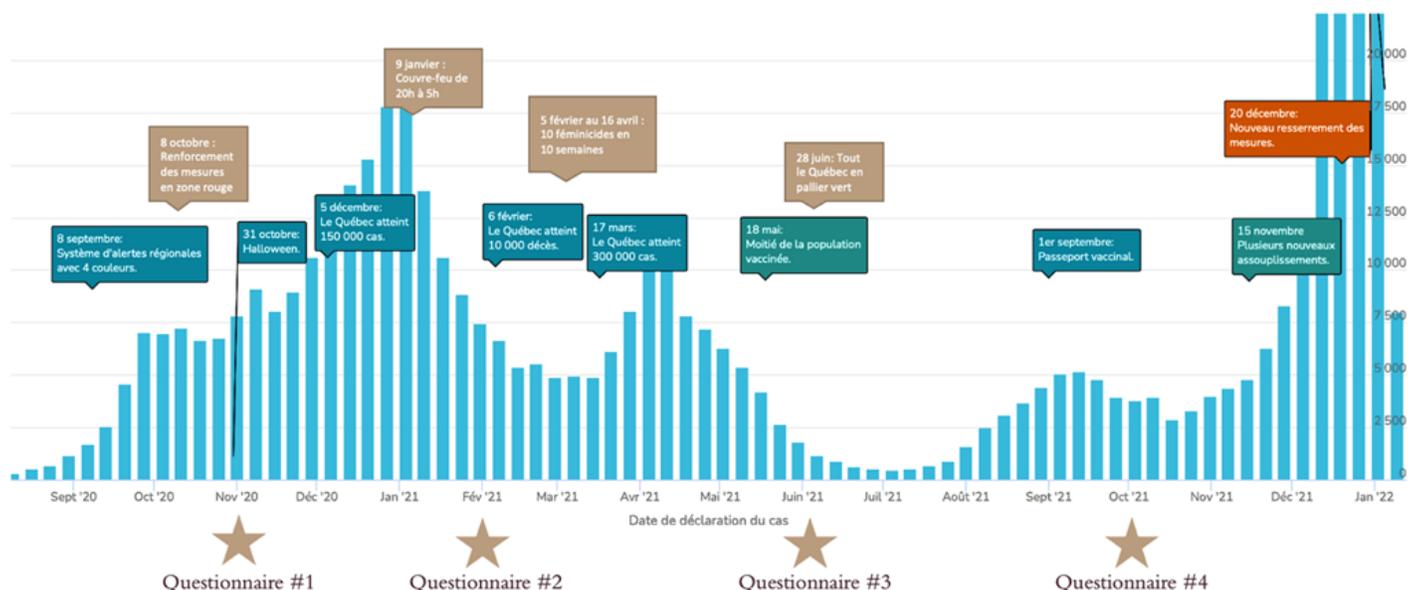


Facteurs de risques circonstanciels en lien avec la pandémie

En plus des facteurs sociodémographiques pouvant prédisposer à la violence conjugale, le contexte sanitaire et les mesures imposées en lien avec la COVID-19 ont entraîné de nouveaux enjeux semblant moduler la prévalence des comportements violents envers les femmes. Pour se remettre en contexte, cette ligne du temps de l'Institut nationale de santé publique du Québec (INSPQ)⁵ résume les principaux jalons de la pandémie, ainsi que les mesures sanitaires en place dans les semaines précédant l'envoi des questionnaires.

Figure 6

Courbe des cas confirmés selon la date de déclaration des cas annotés selon les principaux événements et mesures de santé publique liés à la COVID-19 au Québec selon l'INSPQ



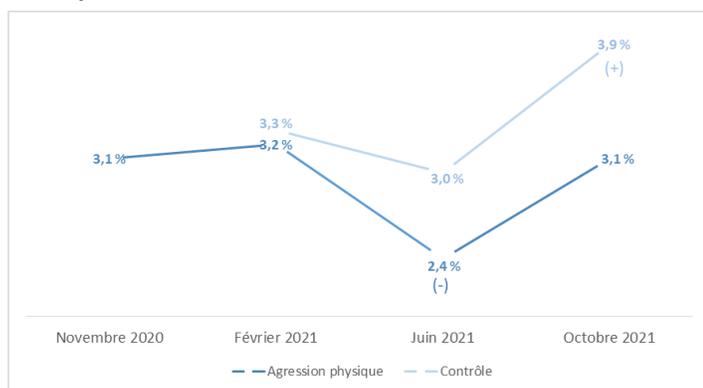
Source : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/ligne-du-temps>

⁵ INSPQ. *Ligne du temps COVID-19 au Québec*, mise à jour le 15 février 2022. Disponible en ligne à : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/ligne-du-temps>

1. Évolution selon les phases de la pandémie

La prévalence de certains comportements violents subis par les répondantes a varié dans le temps au fil des différentes phases d'enquêtes ayant été menées. Ces comportements semblent avoir atteint un sommet en février et en octobre 2021 alors qu'ils étaient à leur plus bas en juin 2021, tel qu'en témoigne la figure ci-dessous mettant l'accent sur la violence physique (*HURT*) et le contrôle de la part du partenaire. En se référant à la ligne du temps de l'INSPQ présentée ci-haut, on note que la période estivale 2021 s'associe avec un déconfinement dans les semaines précédant l'envoi du questionnaire. Quant aux questionnaires de février et d'octobre 2021, l'augmentation de la violence physique et du contrôle pourrait être corrélée avec une hausse des cas accompagnée d'un resserrement des mesures sanitaires, dont la mise en place du couvre-feu en janvier 2021 et l'instauration du passeport vaccinal en septembre 2021.

Figure 7
Proportion de femmes rapportant de la violence physique et du contrôle de la part de leur partenaire selon l'évolution dans le temps



(+)/(-): différence statistiquement significative par rapport à la collecte précédente

Près du quart (24,5 %) des femmes présentant un *indice de violence conjugale* rapportent que leur relation conjugale s'est détériorée pendant la pandémie contre seulement 4,8 % chez le reste des répondantes, permettant de croire que la pandémie a contribué à l'augmentation de la violence conjugale dans les ménages québécois. Cependant, il est aussi important de constater par le fait même que plus de 75 % des répondantes rapportant un *indice de violence conjugale* perçoivent leur relation conjugale comme étant inchangée ou même améliorée durant la pandémie. Ce constat rappelle donc l'importance de l'enjeu de la violence conjugale même en dehors du contexte pandémique.

2. Pertes financières

Avoir subi des pertes financières en lien avec la COVID-19 doublerait presque le risque de présenter un *indice de violence conjugale*, passant de 15,8 % chez les personnes n'ayant pas connu de pertes financières à 27,7 % chez celles en ayant connu.

3. Isolement en lien avec la COVID-19

De nombreuses personnes ont dû s'isoler, souvent à de multiples reprises, en lien avec les recommandations de la santé publique (ex. : si elles avaient été en contact avec un cas ou qu'elles étaient atteintes de la COVID-19). Au sein des participantes, la prévalence d'*indice de violence conjugale* était 40 % plus élevée chez les femmes ayant dû s'isoler en lien avec ces recommandations que chez celles n'ayant pas eu à le faire.

4. Télétravail

Dans le cadre de la présente enquête, le télétravail ne semble pas avoir été associé à une augmentation de la violence conjugale chez les femmes. Ce constat pourrait s'expliquer de par le fait que les femmes plus avantagées sur le plan socioéconomique étaient les plus enclines à travailler de la maison (en mode télétravail).

5. Vaccination

Les femmes n'étant pas vaccinées ou n'ayant reçu qu'une seule dose de vaccin contre la COVID-19 étaient 30 % plus à risque de présenter un *indice de violence conjugale* que celles ayant reçu deux doses (22,3 % c. 17,3 % respectivement). L'écart est encore plus frappant pour la violence physique, qui s'avère être 70 % plus élevée chez les femmes n'ayant pas reçu leurs deux doses (4,7 % c. 2,8 %). Il est possible que l'implantation du passeport vaccinal en septembre 2021 ait contribué à accroître l'isolement et par conséquent le risque de violence conjugale chez les femmes non vaccinées.

Conséquences de la violence conjugale sur la santé des femmes

Tel que discuté plus tôt, plusieurs conséquences de la violence conjugale ont été rapportées dans la littérature au niveau de la santé physique et mentale des femmes qui en sont victimes, et les données de la présente enquête illustrent également l'effet délétère de la violence sur la santé des femmes.

En effet, il a été observé que 34,5 % des femmes avec un *indice de violence conjugale* présentaient des symptômes modérés à sévères d'anxiété ou de dépression, comparativement à 18,7 % chez les autres femmes. Il en est de même pour les idéations suicidaires; les femmes victimes de comportements violents au sein de leur relation conjugale en rapportant trois fois plus souvent (11,3 % c. 4,0 %).

Finalement, il est possible de constater que les enfants sont souvent exposés aux comportements violents au sein des relations conjugales de leurs parents, alors que 21,2 % des femmes présentant un *indice de violence conjugale* habitent avec au moins un enfant de moins de 12 ans. L'exposition des enfants à cette violence les met à risque de subir eux-mêmes des violences physiques, et les prédisposerait aux troubles de comportements, aux troubles anxiodépressifs, ainsi qu'aux symptômes de stress post-traumatique⁽²²⁾. Ils seraient d'ailleurs plus à risque de reproduire ces modèles relationnels et ainsi perpétuer le cycle de la violence.

DISCUSSION

Les données récoltées dans la présente enquête mettent en lumière une probable aggravation de la violence conjugale subie par les femmes québécoises en contexte pandémique. Bien que les comparaisons avec les données pré-pandémiques soient difficiles à faire (en raison de différences méthodologiques entre les études), les données actuelles portent à croire que la pandémie a contribué à exacerber la problématique de violence conjugale. Selon les données collectées par l'Enquête sociale générale (ESG) dans la plus récente édition (2019), 1,1 % des femmes canadiennes en couple déclaraient avoir vécu de la violence conjugale sous forme physique ou sexuelle dans l'année précédant le questionnaire^{**}. Avec les informations

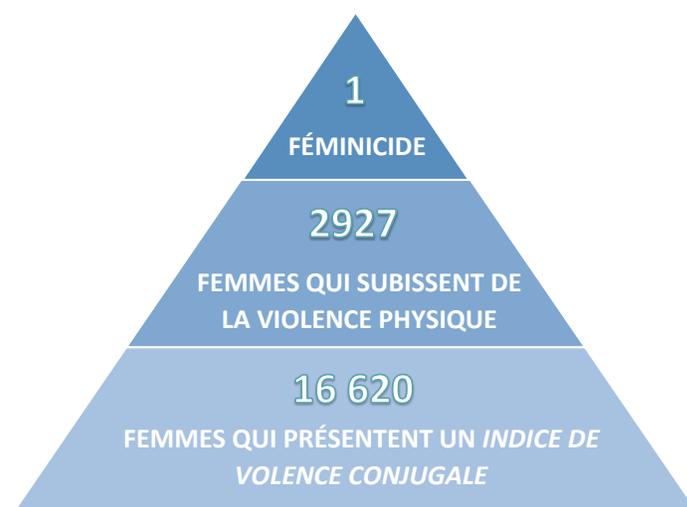
^{**} La manière de mesurer la violence physique est différente dans l'ESG comparativement à l'enquête menée en temps de pandémie. Chaque participante de l'ESG devait identifier si, au cours de la dernière année, son partenaire avait menacé de la frapper; lui avait lancé un objet; l'avait poussée, agrippée ou bousculée; l'avait giflée; lui avait donné un coup de pied, mordue ou donné un coup de poing; l'avait frappée avec un objet; l'avait battue; avait tenté de l'étrangler; avait utilisé ou menacé d'utiliser une arme à feu ou un couteau contre elle (oui/non).

fournies par la présente enquête, au pire de la pandémie, 3,2 % des femmes déclaraient vivre actuellement de la violence physique. Cette comparaison semble donc pointer vers une conclusion percutante : la prévalence de violence physique autodéclarée par les femmes pourrait avoir **plus que doublé** en temps de pandémie. Il est à supposer que l'augmentation pourrait être en fait bien pire si, à l'instar de l'ESG 2019, les femmes victimes de violence sexuelle avaient été comptabilisées, et que les femmes avaient été questionnées à propos de leur expérience conjugale s'échelonnant sur l'ensemble de la dernière année plutôt qu'actuelle.

Les facteurs de risque prédisposant à la violence conjugale sont encore plus nombreux en temps de pandémie, s'ajoutant aux facteurs de risque individuels (incluant le faible revenu, la présence de jeunes enfants à la maison et le statut d'immigrant). La pandémie a pu précipiter des épisodes et renforcer une dynamique de violence conjugale, notamment en raison de l'isolement, de difficultés financières, de ruptures de services ou de services réduits, alors que les femmes se trouvaient en étroite proximité avec leur agresseur, ce qui a limité leur capacité de s'en sortir. De surcroît, la hausse du coût de la vie, et plus spécifiquement des logements, limite la capacité des femmes violentées d'échapper à leur agresseur.

Dans cette enquête, on retient donc qu'un peu plus d'une femme sondée sur six présentait un *indice de violence conjugale*, dont 3,1 % qui affirmaient vivre de la violence physique à quelque fréquence que ce soit. Lorsqu'extrapolé à l'ensemble de la population québécoise, et en considérant les 26 féminicides de 2021, on estime que pour chaque féminicide au Québec se cacheraient 2 927 femmes subissant de la violence physique et 16 620 femmes présentant un *indice de violence conjugale*.

Figure 8
Nombre estimé de femmes subissant de la violence conjugale pour chaque féminicide répertorié au Québec en 2021



LA RÉALITÉ TERRAIN EN ESTRIE

Une consultation de plusieurs organismes communautaires de l'Estrie œuvrant auprès de femmes victimes de violence conjugale (ex. : maisons d'hébergement, centres des femmes) s'est tenue en 2022, sous forme de discussions de groupe et d'échanges individuels. Les observations colligées auprès des intervenants de ces organismes communautaires font état de nombreux écueils ayant affecté la prestation et l'accès aux services depuis le début de la pandémie. De façon unanime, les intervenants notent une augmentation importante du nombre de demandes d'aide et d'hébergement logées à leurs services, exacerbant la pression sur des organismes dont les ressources humaines ont été réduites par le contexte pandémique. Ce phénomène semble être répandu à l'échelle de la province⁽¹⁰⁾. Les intervenants de la région ont également observé une intensification de la gravité des violences subies par les femmes faisant appel à leurs services depuis le début de la pandémie. Cette tendance s'observe dans les maisons d'hébergement à l'échelle du pays, alors qu'un sondage national révèle que 52 % des maisons d'hébergement rapportent une détérioration de la gravité des violences subies par les femmes les consultant⁽²³⁾.

Outre une augmentation manifeste des besoins des femmes victimes de violence conjugale, les organismes ont eu à composer avec une série d'embûches dans la prestation de leurs services. Notamment, une réduction importante de la capacité d'accueil a été inévitable pour plusieurs maisons d'hébergement de la région, allant parfois même jusqu'à une réduction de moitié de leurs places disponibles. L'application des mesures de distanciation physique et des périodes d'isolement nécessaires à l'hébergement des femmes et des enfants en attente de tests, combinée à la pénurie de main-d'œuvre, sont tous des facteurs ayant compromis l'accès aux services. De nombreuses femmes victimes de violence conjugale ont dû essuyer des refus des maisons d'hébergement, imposant d'importants défis de référencement entre les organismes alors que les maisons de la région affichaient tous complet. Seulement qu'en 2020, plus de 15 000 demandes d'hébergement logées à des maisons pour femmes auraient été refusées à l'échelle de la province⁽¹⁰⁾.

Les intervenants soulignent également des difficultés liées aux changements nécessaires de méthodes de prestation de leurs services. En effet, compte tenu des nombreux mois d'impositions gouvernementales de télétravail, l'essentiel de leurs activités a dû être mené à distance, et ce, alors que les femmes étaient elles-mêmes souvent confinées avec leur partenaire violent, compromettant grandement l'accès et la prestation des services. On y rapporte des difficultés dans la prompte réponse aux appels de victimes dans le contexte de télétravail, et des situations réelles où des femmes ont été confrontées à des portes closes lorsqu'elles se présentaient sur place aux ressources d'aide.

PROCHAINES PISTES D'ÉTUDES

La présente enquête fait état du portrait global de la violence conjugale subie par les femmes à l'échelle de la province et met la table pour de prochaines pistes d'études, soit le besoin de documenter la réalité de la violence conjugale en temps de pandémie, d'une part du côté des hommes victimes de violences, et d'autre part, de la réalité particulière des femmes issues de communautés culturelles ou autochtones.

Tel que stipulé plus haut, les résultats de la présente enquête mettent en lumière le risque accru des femmes nées à l'extérieur du Canada de présenter un *indice de violence conjugale*. Cependant, notons que la proportion de l'échantillon de répondantes à cette enquête affirmant être nées à l'extérieur du Canada ne représente que 9,3 % de l'échantillon actuel, et que, d'autre part, les répondantes n'étaient pas interrogées sur leur ethnie ou leur appartenance culturelle. Notons également que la méthode d'échantillonnage n'a pu récolter que 20 personnes issues des régions du Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-Cries-de-la-Baie-James combinées, mettant en lumière une faible représentation des communautés autochtones ou nordiques dans l'échantillon. La méthode d'échantillonnage ainsi que la disponibilité du questionnaire en ligne en seulement deux langues (français et anglais) ont pu induire un biais de sélection aux dépens des communautés culturelles et autochtones, et incidemment, une difficulté à dresser le portrait de la situation de violence conjugale dans ces communautés en temps de pandémie.

Des organismes œuvrant auprès de femmes immigrantes sur le territoire de l'Estrie apportent leur nuance aux conclusions de la présente enquête, faisant état de difficultés supplémentaires affectant particulièrement leur clientèle, mais affectant aussi leur capacité à répondre à leurs besoins grandissants depuis le début de la pandémie. Dans un contexte où plusieurs bénéficiaires de leurs services composent déjà avec une barrière linguistique et de grandes difficultés à naviguer à travers le système, la transition des activités des organismes et des activités juridiques en télétravail aura d'autant plus compliqué l'accès des femmes aux services, alors qu'elles devaient être accompagnées d'un traducteur pour des rencontres individuelles virtuelles qui s'accumulaient. À cela s'ajoutent des enjeux de méfiance qu'éprouvent plusieurs femmes de leur clientèle à l'égard des forces de l'ordre et du système juridique, alors que plusieurs d'entre elles sont issues de régions du monde où la corruption est répandue. D'autre part, des témoignages d'intervenants rapportent une problématique en émergence dans les communautés qu'ils desservent, remarquant une exacerbation des violences conjugales associées à des soucis financiers grandissants à la suite du retrait des programmes d'aide financière d'urgence gouvernementaux.

Considérant que les femmes autochtones seraient deux fois plus à risque de subir des violences conjugales que les femmes non autochtones, et que le quart des femmes victimes de féminicides en contexte conjugal sont issues de minorités visibles⁽¹³⁾, une enquête adressant la réalité des femmes issues des communautés culturelles serait sans aucun doute des plus pertinentes.

REPÉRER LA VIOLENCE CONJUGALE

Afin de mieux reconnaître une situation de violence conjugale et ainsi de mieux savoir y réagir, il importe de distinguer la présence de violence conjugale de la dispute de couple. Reconnaissons d'abord que la violence conjugale est intentionnelle, s'inscrit la plupart du temps dans un [cycle de violence](#) et a pour but d'obtenir un certain contrôle sur la personne. Quant à la dispute, il s'agit de l'expression de points de vue au cours de laquelle le but n'est pas de dominer l'autre, mais plutôt d'obtenir un gain de cause⁽²⁴⁾. Cette dernière est parfois définie comme de la violence conjugale situationnelle, c'est-à-dire qui survient lors de conflits ponctuels et qui serait le résultat d'une réponse inadaptée au stress, à l'exaspération, et à la colère issue de conflits.

Bien que la violence conjugale soit souvent invisible puisque commise dans l'intimité, certains signes peuvent laisser présager qu'une femme pourrait en être victime. Entre autres, la répétition de comportements ou de paroles dénigrantes, la présence de jalousie excessive ou l'isolement qu'un partenaire semble imposer à l'autre peuvent être des signes précurseurs de la présence de violence conjugale⁽²⁵⁾.

Tableau 2
Signes évocateurs de situations de violence conjugale⁽²⁶⁾

Violence psychologique et verbale
<ul style="list-style-type: none"> • Insultes, chantage ou reproches injustifiés • Humiliations et propos méprisants (dans le but de diminuer la confiance de l'autre) • Prise de contrôle sur la victime (ex. : contrôle des sorties ou de l'habillement) • Isolement de la victime en limitant les contacts avec l'entourage • Menace de se suicider (dans le but de contrôler) • Menace de blesser ou de tuer l'autre
Violence physique
<ul style="list-style-type: none"> • Lancer des objets, frapper sur les murs • Infliger des blessures ou donner des coups • Dissimuler les blessures suspectes en prétendant que ce sont des accidents
Violence sexuelle
<ul style="list-style-type: none"> • Poser un geste à caractère sexuel sans le consentement de la victime • Refuser l'utilisation d'une méthode contraceptive ou de protection contre les ITSS

Violence économique

- Contrôler les dépenses de la victime, voire la priver d'argent
- Empêcher la victime d'avoir un emploi pour éviter qu'elle ait un revenu
- Forcer la victime à travailler pour donner l'entièreté de son salaire au partenaire

*Tableau issu du site de la Maison du réconfort : https://maisondureconfort.com/wp-content/uploads/2019/04/MDR_formes_manifestations.pdf

Il peut être difficile pour une victime d'échapper à un climat de violence conjugale. C'est pourquoi il est essentiel d'intervenir lorsqu'on est témoin d'une telle situation, et de nommer son inquiétude à la victime. Afin de soutenir une victime, les petites actions, telles qu'écouter la personne, l'aider à trouver des ressources d'aide (Annexe 1) ou maintenir un contact avec elle, peuvent rendre un grand service.

Devrait-on dépister la violence conjugale chez toutes les femmes?

Les avis sont partagés quant au dépistage systématique de la violence conjugale chez les femmes en clinique (c.-à-d. le fait de dépister toutes les femmes pour la violence conjugale, même en l'absence de signes évocateurs). Dans tous les cas, lorsque réalisé, le dépistage de la violence conjugale devrait être accompagné d'un soutien continu chez les femmes dont le dépistage est « positif », et pas seulement d'une intervention brève de type counseling.

Tableau 3
Avis sur le dépistage systématique de la violence conjugale chez les femmes

CANADIAN TASK FORCE ON PREVENTIVE HEALTH CARE (2013)

- Les données disponibles sont insuffisantes pour recommander le dépistage systématique de la violence conjugale chez les femmes au Canada.

Note : Cet avis n'a pas été mis à jour depuis 2013.

US PREVENTIVE SERVICES TASK FORCE (2019)

- Dépistage systématique de la violence conjugale en clinique chez les femmes en âge de procréer recommandé, à condition que cela soit accompagné d'un soutien continu pour les femmes dont le dépistage est « positif ».

Note : L'échelle HITS figure parmi les outils de dépistage recommandés.

UK NATIONAL SCREENING COMMITTEE (2019)

- Les données disponibles sont insuffisantes pour recommander le dépistage systématique de la violence conjugale chez les femmes au Royaume-Uni.
- Les données disponibles sont insuffisantes pour recommander une intervention spécifique chez les femmes dont le dépistage est « positif ».

PISTES D'ACTION

À la lumière des constatations troublantes faites dans ce présent bulletin, il apparaît essentiel de fournir des pistes d'action pour prévenir et réduire l'impact de la violence conjugale, tant au niveau individuel que collectif. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a d'ailleurs décrit les violences commises envers les femmes comme étant un enjeu urgent de santé publique qui engendre des coûts et des conséquences énormes sur la santé, la sécurité et le bien-être des femmes.

Dans cette optique de gestion de santé publique, l'OMS propose un cadre stratégique pour la mise en place d'actions préventives à plusieurs niveaux, soit le RESPECT⁽²⁷⁾. Voici un tableau résumant les différents éléments du cadre ainsi que les pistes d'action qui sont présentement mises en place ou qui pourraient l'être en Estrie tout comme dans l'ensemble du Québec.

Tableau 4
Éléments du cadre RESPECT et pistes d'action associées

Cadre RESPECT	Pistes d'action associées
R <i>Relationship skills strengten</i> Renforcement des aptitudes relationnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de sensibilisation et d'éducation sur les dynamiques relationnelles saines <ul style="list-style-type: none"> ○ Projet XOX : Expérience virtuelle interactive pour expliquer le cycle et l'escalade de la violence pour la prévenir dans les relations amoureuses chez les adolescents ○ Campagne « C'est pas violent » de SOS violence conjugale : conversations interactives illustrant les différents types de violence pouvant être subie dans une relation de couple, campagne diffusée sur les réseaux sociaux • Groupe de soutien et de discussion pour les victimes, tout comme pour les agresseurs <ul style="list-style-type: none"> ○ Groupes de discussion chez Moment'Hom – pour les hommes ○ Groupes de discussion et ateliers sur des sujets touchant les relations conjugales pour les femmes par différents organismes en Estrie (se référer à la liste présentée ci-haut)
E <i>Empowerment of women</i> Autonomisation des femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Boîtes à outils pour le dépistage de la violence conjugale (dans sa propre relation ou dans celle d'une proche), stratégies pour intervenir auprès d'elles et ressources disponibles pour les victimes <ul style="list-style-type: none"> ○ Trousse Média sur la Violence conjugale de l'INSPQ⁽⁴⁾ ○ Outils SOS-Info de SOS violence conjugale
S <i>Services ensured</i> Disponibilité des services	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions stables aux organismes communautaires, particulièrement en temps de pandémie, alors que les demandes d'aide et d'hébergement ont été plus nombreuses • Soutien aux organismes et au milieu de la santé dans le recrutement de personnel dédié aux ressources œuvrant en violence conjugale
P <i>Poverty reduced</i> Réduction de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de mitigation des pertes financières associées à la COVID-19 <ul style="list-style-type: none"> ○ Au niveau fédéral, nombreuses prestations offertes tel la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement, Prestation canadienne de maladie pour la relance économique, Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants et le régime d'assurance-emploi qui remplace l'ancienne Prestation canadienne d'urgence. • Revenu minimal garanti à tous les adultes
E <i>Environnements made safe</i> Environnements sécuritaires	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de loi 24, modifiant la Loi sur le système correctionnel du Québec et permettant le déploiement d'un système de bracelets électroniques anti-rapprochement pouvant offrir un sentiment de sécurité aux victimes
C <i>Child and adolescent abuse prevented</i> Prévention de l'abus des enfants et des adolescents	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de loi 15, modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse, qui prévoit l'ajout de clauses pour assurer que les enfants qui sont témoins de violence conjugale ou qui en rapportent mieux soient mieux protégés, notamment en exigeant des expertises externes par des spécialistes en violence conjugale dans ces situations
T <i>Transformed attitudes, beliefs, and norms</i> Transformation des normes, croyances et comportements	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des professionnels de la santé à dépister la violence conjugale et à aborder le sujet dans les interventions avec leur clientèle <ul style="list-style-type: none"> ○ Formation <i>Violence conjugale : connaître, détecter, intervenir</i>; disponible sur l'Environnement numérique d'apprentissage (ENA), qui pourrait être rendue obligatoire pour des professionnels de la santé ciblés dans le réseau

Quel est le rôle des professionnels de la santé en matière de violence conjugale?

- Rechercher les indicateurs de violence conjugale
- Inviter la patiente à aborder le sujet en nommant son inquiétude
- Soutenir la patiente en lui assurant un respect de la confidentialité
- Évaluer la dangerosité de la situation
- S'assurer de la sécurité de la patiente, et des enfants le cas échéant
- Prodiguier les soins appropriés à l'état de santé
- Référer vers les différentes ressources disponibles dans la région

En bref

- Au Québec, en date d'octobre 2021, un peu plus d'une femme sur six rapportait un *indice de violence conjugale*, cette proportion étant plus importante chez les femmes ayant de jeunes enfants à la maison, ainsi que chez les femmes défavorisées sur le plan matériel ou social et celles appartenant à une minorité linguistique ou culturelle.
- L'Estrie n'est pas épargnée par cette problématique, la proportion de femmes rapportant un *indice de violence conjugale* étant comparable à celle du Québec.
- La présence de violence physique rapportée par les femmes aurait plus que doublé en temps de pandémie.
- Les femmes victimes de comportements violents au sein de leur relation conjugale seraient trois fois plus à risque d'idéations suicidaires.
- Pour chaque féminicide se cacheraient plus de 16 000 femmes avec un *indice de violence conjugale* au Québec.

Les services d'aide aux femmes victimes de violence conjugale ont été durement touchés par la pandémie. Ces services plus qu'essentiels doivent retrouver leurs pleines capacités afin de faire face à cette inquiétante réalité.

RÉFÉRENCES

- (1) GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2018. *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale (2018-2023)*. [En ligne] <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/plan-violence18-23-access.pdf>
- (2) GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2022. *Formes de violences* [En ligne]; 9 novembre 2021 [cité le 15 nov 2021]. Disponible à : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/violences>
- (3) Burczycka M, Conroy S. *Affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police*. La violence familiale au Canada: un profil statistique 2016. 2018:63-77.
- (4) INSPQ. *Trousse médias sur la violence conjugale* [En ligne]; 2021 [cité 15 nov 2021]. Disponible à : <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/statistiques/ampleur>
- (5) Kendall-Tackett K, Marshall R, Ness K. *Chronic pain syndromes and violence against women*. *Women & Therapy*. 2003 May 14;26(1-2):45-56.
- (6) Devries K, Watts C, Yoshihama M, Kiss L, Schraiber LB, Deyessa N, et al. *Violence against women is strongly associated with suicide attempts: evidence from the WHO Multi-country Study on Women's Health and Domestic Violence against Women*. *Soc Sci Med*. 2011;73(1):79-86
- (7) Ellsberg M, Jansen HA, Heise L, Watts CH, García-Moreno C. *Intimate partner violence and women's physical and mental health in the WHO multi-country study on women's health and domestic violence: an observational study*. *Lancet*. 2008;371(9619):1165-72.
- (8) Brown J, Burnette ML, Cerulli C. *Correlations between sexual abuse histories, perceived danger, and PTSD among intimate partner violence victims*. *Journal of interpersonal violence*. 2015 Sep;30(15):2709-25.
- (9) Dutton MA, Green BL, Kaltman SI, Roesch DM, Zeffiro TA, Krause ED. *Intimate partner violence, PTSD, and adverse health outcomes*. *Journal of interpersonal violence*. 2006 Jul;21(7):955-68.
- (10) Julien, M. *Les violences faites aux femmes en période de crise sanitaire* [En ligne]. Québec: Conseil du statut de la femme, Gouvernement du Québec ; avril 2021 [cité 15 nov 2021]. Disponible à : <https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/les-femmes-et-la-pandemie/societe/les-violences-faites-aux-femmes-en-periodede-crise-sanitaire/>
- (11) LE DEVOIR. Vigie « meurtres conjugaux » [En ligne]; 2021 [cité 15 nov 2021]. Disponible à : https://www.ledevoir.com/documents/special/20-02_meurtres-conjugaux-quebec-2020/index.html
- (12) Stöckl H, Devries K, Rotstein A, Abrahams N, Campbell J, Watts C, Moreno CG. *The global prevalence of intimate partner homicide: a systematic review*. *The Lancet*. 2013 Sep 7;382(9895):859-65.

- (13) Conroy S. *La violence conjugale au Canada*, 2019. 2019;(85):40.
- (14) CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les violences conjugales au temps de la COVID-19*, 28 mai 2020. [En ligne]
<https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/les-femmes-et-la-pandemie/societe/les-violences-conjugales-au-temps-de-la-covid-19/>
- (15) STATISTIQUE CANADA. *Les répercussions sociales et économiques de la COVID-19 : le point après six mois*, 20 octobre 2020. [En ligne]
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2020004-fra.htm>
- (16) Lavergne et al. *La COVID-19 et ses impacts sur la violence conjugale et la violence envers les enfants : ce que nous disent la recherche et la pratique*, *Revue Intervention*, Hors-série, n° 1 : 27-35, 2020. [En ligne]
<https://revueintervention.org/numeros-en-ligne//hors-serie-1/la-covid-19-et-ses-impacts-sur-la-violence-conjugale-et-la-violence-envers-les-enfants%E2%80%AF-ce-que-nous-disent-la-recherche-et-la-pratique/>
- (17) ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. *L'alcool et la violence à l'égard du partenaire intime*, 2006. [En ligne]
[fem-whoms-alco-fra.pdf \(canada.ca\)](http://www.who.int/fr/news-room/factsheets/detail/alcohol-and-violence)
- (18) STATISTIQUE CANADA. *La pandémie de COVID-19 et ses répercussions sur les services aux victimes au Canada*, 30 juillet 2020. [En ligne]
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00065-fra.htm>
- (19) ONU FEMMES. *Le Covid-19 et les violences contre les femmes et les filles : lutter contre la pandémie de l'ombre*, 2020. [En ligne]
[Policy-brief-COVID-19-and-violence-against-women-and-girls-fr.pdf \(unwomen.org\)](https://www.unwomen.org/fr/fr/news/stories/2020/07/covid-19-et-les-violences-contre-les-femmes-et-les-filles)
- (20) INSPQ. *Répertoire d'outils soutenant l'identification précoce de la violence conjugale*, 29 mars 2010. [En ligne]
<https://www.inspq.qc.ca/publications/1068>
- (21) IVERSON et al. *Clinical Utility of an Intimate Partner Violence Screening Tool for Female VHA Patients*, 4 juillet 2013. [En ligne]
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/23824907/>
- (22) INSPQ. *Conséquences de la violence conjugale sur les victimes*, mars 2017. [En ligne]
<https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/consequences>
- (23) HÉBERGEMENT FEMMES CANADA (2020). *Les maisons s'expriment : l'impact de la COVID-19 sur les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence*. [En ligne]
<http://endvaw.ca/wp-content/uploads/2020/11/Les-maisons-sexprimiment-2020-1.pdf>
- (24) REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE (2022). *Mieux comprendre la violence conjugale*. [En ligne]
<https://maisons-femmes.qc.ca/violence-conjugale/>
- (25) ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (2022). *La violence conjugale est souvent invisible*. [En ligne]
<https://voirlaviolence.ca/>
- (26) LA MAISON DU RÉCONFORT (2022). *Reconnaître la violence conjugale*. [En ligne]
<https://maisondureconfort.com/la-violence-conjugale/reconnaitre-la-violence-conjugale/>
- (27) UN WOMEN (2020). *Overview: How to use the RESPECT framework implementation guide*. [En ligne]
<https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2020/RESPECT-implementation-guide-Overview-en.pdf>

Rédaction

Sous la supervision de la D^{re} Mélissa Généreux :
Ariane Pelletier, Marie-Aude Picard-Turcot et Alycia Therrien
Étudiantes en médecine, Université de Sherbrooke

Collaboration

Mélissa Généreux,
Direction de santé publique, CIUSSS de l'Estrie – CHUS

ISSN 2369-5625

Annexe 1. Numéros IMPORTANTS en Estrie**Estrie**

- SOS violence conjugale 24/7 : 1 800 363-9010
- Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) – Agression Estrie : 819 563-9999
- Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Estrie (CAVAC) : 819 820-2822
- ConcertAction Femmes Estrie : 819 563-1987
- Équijustice Estrie : 819 565-2559

Sherbrooke

- Centre des femmes La Parolière : 819 569-0140
- L'Escale de l'Estrie : 819 569-3611
- Centre pour femmes immigrantes de Sherbrooke : 819 822-2259
- Lennoxville & District Women's Centre – LDWC : 819 564-6626
- Maison Séjour Lennoxville : 819 835-9272

Weedon

- Centre d'hébergement La Méridienne : 819 877-3050

Magog

- Centre des femmes Memphrémagog : 819 868-0302

Lac-Mégantic

- La Bouée Régionale : 819 583-1233
- Centre des femmes de la MRC du Granit : 819 583-4575

Windsor

- Centre des femmes Le point d'Ancre : 819 845-7937

Cowansville

- Maison Horizon pour elle : 450 263-5046
- Centre des femmes des Cantons – La Collective par et pour Elle : 450 263-1028

Bedford

- Avante Women's Centre : 450 248-0530

Cookshire-Eaton

- Centre des femmes du Haut-Saint-François – La Passerelle : 873 825-7060

Granby

- Centre de femmes Entr'Elles : 450 375-4042
- Maison Alice Desmarais : 450 378-9297

Ressources pour personnes ayant des problèmes de colère ou de violence

- Le Seuil de l'Estrie : 819 821-2420 (hommes et femmes)
- Moment'Hom : 873 662-3603 (hommes)
- Ressource pour hommes de la Haute-Yamaska : 450 777-6680 (hommes)

Autres ressources

- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale : <https://maisons-femmes.qc.ca/violence-conjugale/>
- Ligne confidentielle de la Sûreté du Québec pour préoccupation sur les armes à feu : 1 800 731-4000 (option 1 ou 2)